

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1058

31 mai 2006

SOMMAIRE

Abellio Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	50771
Barez, S.à r.l., Dudelange	50737
Barez, S.à r.l., Dudelange	50737
Bejaksa Holding S.A., Luxembourg	50738
BMT Group, BlueMega Technology Group S.A., Luxembourg	50764
Camlux B, S.à r.l., Luxembourg	50751
Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Luxembourg	50784
CMH Vertriebs Service II S.A., Luxembourg	50763
DCC Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	50784
Demag Finance, S.à r.l., Luxembourg	50784
Fosbel Global Services S.A., Luxembourg	50760
Gottwald Luxembourg 2 (b), S.à r.l., Luxembourg	50784
Networks Luxembourg 2 (e), S.à r.l., Luxembourg	50783
Orly Invest II S.A., Luxembourg	50738
Oscar A, S.à r.l., Luxembourg	50744
Quiksilver Deluxe, S.à r.l., Luxembourg	50778
Quiksilver Deluxe, S.à r.l., Luxembourg	50783

BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 mars 2006.

Signature.

(025274//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BAREZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 mars 2006.

Signature.

(025275//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BEJAKSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} février 2006

Monsieur Jean-Robert Bartolini et Madame Françoise Dumont ne se représentent pas aux suffrages.

Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Certifié sincère et conforme

BEJAKSA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021266/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

ORLY INVEST II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 114.440.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

2) LAURIANE INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 42.097;

both here represented by Mr Bart Zech, Lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of two proxies given on February 14, 2006, which, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ORLY INVEST II S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) to be divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of February at 3 p.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, prenamed, one	1 share
2. LAURIANE INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX HOLDING S.A., prenamed, three hundred and nine	309 shares
Total: three hundred ten	310 shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, residing in B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;
 - Mrs Anne Paula Josephe Compère, Office Manager, born on the 25th September 1970 in Libramont (Belgium) and with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Joost Johannes Tulkens, lawyer, born in Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, registered into the Registre du Commerce of Luxembourg, under the number B 74.348.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400547;

2. LAURIANE INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège est établi à L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 42.097; toutes deux ici représentées par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations datées du 14 février 2006, lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ORLY INVEST II S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de février à 15 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, préqualifiée, une	1 action
2. LAURIANE INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf	309 actions
Total: trois cent dix	310 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, demeurant à B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;
 - b) Madame Anne Paula Joseph Compère, gérant de sociétés, née à Libramont le 25 septembre 1970, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - c) Monsieur Joost Johannes Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri à L-2174 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.348.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un membre du conseil d'administration.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 35, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

G. Lecuit.

(020376/220/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

OSCAR A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 114.534.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 18th of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom second notary will remain the present deed.

There appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX.

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 17th January 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination OSCAR A, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office is established in Luxembourg City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1 Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 40,000.- (forty thousand Euro) represented by 1,600 (one thousand six hundred) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles;

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. is a shareholder is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of May, at 2 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. is a shareholder a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2006.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, prenamed	1,600	1,600.-	100%
Total	1,600	EUR 40,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérant(s)) for an undetermined period/for a maximum period of 6 years:

a. Mr Bart Meuter, investment executive, born at Naarden (NL), on 18 April 1978, Bilderdijkkade 16A, 1052 RW Amsterdam;

b. Mr Jeremy Conway, lawyer, born in Adelaide (Australia), on 1 October 1976, 111 Strand, London;

c. Ms Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 at Bra (I), 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX.

Ici représentée par Mme Emanuela Brero, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente,

échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: OSCAR A, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 1.600 (mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du Capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^e jour du mois de mai à 14.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts

Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P. est associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2 à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY IV (A) L.P.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, préqualifié	1.600	EUR 40.000,-	100%
Total	1.600	EUR 40.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,-.

Résolution des/de (l')associé(s)

- La Société est administrée par les gérants suivants pour une période d'une durée maximale de 6 ans, à savoir:
 - M. Bart Meuter, investment executive, né à Naarden (NL), le 18 avril 1978, Bilderdijkkade 16A, 1052 RW Amsterdam;
 - M. Jeremy Conway, avocat, né à Adelaide (Australie), le 1^{er} octobre 1976, 111 Strand, London;
 - Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (I), 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.
 Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 15, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

J. Delvaux.

(021304/208/456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CAMLUX B, Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 664,550.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 114.566.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAMLUX A, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 10, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to enact the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CAMLUX B (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars (USD 664,550.-) represented by 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares in registered form with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by the general meeting of partners acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

7.2. Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company.

7.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

7.4. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager if only one manager has been appointed, or by the joint signatures of at least one A manager, together with at least one B manager, for amounts up to USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars) (or its foreign currency equivalent) and by the joint signatures of any two A managers for amounts over USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars) (or its currency equivalent), if more than one manager has been appointed or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on January the first and end on December the thirty-first of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, CAMLUX A, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to fully pay up all thirteen thousand two hundred and ninety-one (13,291) shares by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The surplus between the nominal value of the new shares and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand nine hundred (4,900.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at five (5);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - (i) Mr William Lawrence Murphy, born on November 17, 1950 in Sussex, New Brunswick (Canada), having his professional address in Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, Switzerland, as manager A;
 - (ii) Mr Gerhard Glattes, born on September 22, 1939, in Marburg, Germany, having his professional address in Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, Switzerland as manager A;
 - (iii) Mr Randall Joseph Belosowsky, born on November 19, 1963, in Saskatoon, Canada, having his professional address 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, S7M 1J3 Canada, as manager A;
 - (iv) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as manager B; and
 - (v) Mr Peter Bun, born on August 26, 1969 in Tilburg (The Netherlands), having its professional address in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B.
3. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
4. Following the completion of the incorporation meeting of the Company:
 - 1) to grant special power of attorney, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Company's sole signature (the Attorney), in order to represent the Company at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be denominated CAMLUX C (the Second Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on or around February 10, 2006 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:

(i) to determine of the purpose of the Second Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

(ii) to subscribe to 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares with a par value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, representing the entire share capital of the Second Subsidiary that will thus amount to USD 664,550.- (six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars) by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, whereby the surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind is to be transferred to a share premium account of the Company; and

(iii) following the completion of the incorporation meeting of the Second Subsidiary, to set:

1) to appoint the board of managers of the Second Subsidiary composed of 5 members and so appoint, for an indefinite period:

- Mr William Lawrence Murphy as manager A;
- Mr Gerhard Glattes as manager A;
- Mr Randall Joseph Belosowsky as manager A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. as manager B; and
- Mr Peter Bun as manager B.

2) to set the registered office of the Second Subsidiary at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

3) to grant special power of attorney, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Second Subsidiary's sole signature (the Attorney), in order to represent the Second Subsidiary at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be denominated CAMLUX D (the Third Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on or around February 10, 2006 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:

(i) to determine of the purpose of the Third Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

(ii) to subscribe to 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares with a par value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, representing the entire share capital of the Third Subsidiary that will thus amount to USD 664,550.- (six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars) by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, whereby the surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind is to be transferred to a share premium account of the Company; and

(iii) following the completion of the incorporation meeting of the Third Subsidiary, to set:

1) to appoint the board of managers of the Third Subsidiary composed of 5 members and so appoint, for an indefinite period:

- Mr William Lawrence Murphy as manager A;
- Mr Gerhard Glattes as manager A;
- Mr Randall Joseph Belosowsky as manager A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. as manager B; and
- Mr Peter Bun as manager B.

2) to set the registered office of the Third Subsidiary at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Capital duty

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from CAMLUX A, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAMLUX A, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg;

ici représentée par Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts suivants (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tout ceux qui deviendront par la suite propriétaires des parts sociales émises ci-après une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAMLUX B (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance le cas échéant, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société pourra être dissoute, à quelque moment que ce soit, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise comme en matière de modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 664.550,-), représenté par treize mille deux cents quatre-vingt-onze (13.291) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

7.2. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B, agissant conjointement, ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société.

7.3. Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

7.4. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants. Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout manager de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature de son gérant unique le cas échéant, ou par la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B pour les montants jusqu'à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) (ou son équivalent dans une autre devise) ou par la signature conjointe de deux gérants A pour les montants supérieurs à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-

Unis) (ou son équivalent dans une autre devise) en cas de pluralité de gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique dispose de tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis pour approbation aux associés dans les six mois après la fin de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) il a été vérifié que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, CAMLUX A, précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité du capital social de la Société et libérer treize mille deux cent quatre-vingt-onze (13.291) parts sociales par un apport en nature (l'Apport) consistant en l'apport de tous les actifs et passifs de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La différence entre la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera transférée à un compte de prime d'émission.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ quatre mille neuf cents (4.900,-) euros

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5);
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société par l'associé unique pour une durée indéterminée:
 - (i) M. William Lawrence Murphy, né le 17 novembre 1950 à Sussex, New Brunswick (Canada), ayant son adresse professionnelle à Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, Suisse, en tant que gérant A;
 - (ii) M. Gerhard Glattes, né le 22 septembre 1939, à Marburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, Suisse en tant que gérant A;
 - (iii) M. Randall Joseph Belosowsky, né le 19 novembre 1963, à Saskatoon, Canada, ayant son adresse professionnelle au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, S7M 1J3 Canada, en tant que gérant A;
 - (iv) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B; et
 - (v) M. Peter Bun, né le 26 août 1969 à Tilburg (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
4. Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Société, décider:
 - 1) de donner mandat spécial de représentation, avec entier pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY, agissant sous la seule signature de la Société (le Mandataire), afin de représenter la Société à l'assemblée générale de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui aura pour dénomination CAMLUX C (la Seconde Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le ou autour du 10 février 2006 ou toute date ou heure ultérieure afin de décider de l'ordre du jour suivant:
 - (i) déterminer l'objet de la Seconde Filiale et détermination de ses statuts (sous la forme attachée);
 - (ii) souscrire 13.291 (treize mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social de la Seconde Filiale qui se aura ainsi un montant de USD 664.550,- (six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société, par lequel le surplus entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature est à transférer au compte prime d'émission de la Société; et
 - (iii) Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Seconde Filiale, décider:
 - 1) de nommer le conseil de gérance de la Seconde Filiale qui se compose de 5 membres et donc nommer, pour une durée illimitée:
 - M. William Lawrence Murphy en tant que gérant A;
 - M. Gerhard Glattes en tant que gérant A;
 - M. Randall Joseph Belosowsky en tant que gérant A;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en tant que gérant B; et
 - M. Peter Bun en tant que gérant B.
 - 2) de fixer le siège social de la Seconde Filiale à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et
 - 3) de donner mandat spécial de représentation, avec entier pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY, agissant sous la seule signature de la Seconde Filiale (le Mandataire), afin de représenter la Seconde Filiale à l'assemblée générale de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui aura pour dénomination CAMLUX D (la Troisième Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le ou autour du 10 février 2006 ou toute date ou heure ultérieure afin de décider de l'ordre du jour suivant:
 - (i) déterminer l'objet de la Troisième Filiale et détermination de ses statuts (sous la forme attachée);
 - (ii) souscrire 13.291 (treize mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social de la Seconde Filiale qui se aura ainsi un montant de USD 664.550,- (six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société, par lequel le surplus entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature est à transférer au compte prime d'émission de la Société; et
 - (iii) Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Troisième Filiale, décider:
 - 1) de nommer le conseil de gérance de la Troisième Filiale qui se compose de 5 membres et donc nommer, pour une durée illimitée:
 - M. William Lawrence Murphy en tant que gérant A;
 - M. Gerhard Glattes en tant que gérant A;
 - M. Randall Joseph Belosowsky en tant que gérant A;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en tant que gérant B; et
 - M. Peter Bun en tant que gérant B.
- 2) de fixer le siège social de la Troisième Filiale à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société acquérant tous les actifs et passifs de CAMLUX A, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021776/230/568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FOSBEL GLOBAL SERVICES, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 109.718.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FOSBEL GLOBAL SERVICES (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 109.718, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 4 p.m., with Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of different classes of directors divided into A director(s), B director(s) and C director(s);
2. Subsequent amendment of articles 9 and 13 of the articles of incorporation of the Company;
3. Acceptance of the resignation of Robert E. Kircher III from the board of directors of the Company, and discharge for services performed;
4. Appointment of the A, B and C directors of the Company;
5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create different classes of directors divided into A director(s), B director(s) and C director(s) and to provide that the Company will be bound by the joint signature of one A director and one C director or by the joint signature of one A director, one B director and one C director.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, articles 9 and 13 of the articles of incorporation are amended and shall now read as follows:

«**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, composed by A Director(s), B Director(s) and C Director(s), who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, class, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

«**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one A Director and one C Director or by the joint signature of one A Director, one B Director and one C Director or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of Robert E. Kircher III, born on 2 July 1971 in Albuquerque, New Mexico, USA, with professional address at 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, USA from the board of directors of the Company and grants discharge to him for the services performed as a member of the board of directors up to the present general meeting.

Fourth resolution

The meeting resolves to designate the following current director of the Company as A Director:

L. Thomas Gregory, born on 30 January 1960 in Saint Louis, Missouri, USA, with professional address at 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, USA.

The meeting resolves to designate the following current director of the Company as B Director:

Derek Scott, born on 29 May 1946 in Chopwell, County Durham, England, with professional address at 20600 Sheldon Road, Brook Park, Ohio 44142, USA.

The meeting resolves to appoint the following person as C Director of the Company:

Pascal Demange, Head of Business Unit, born on 28 August 1973 in Thionville, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2010. The Company is thus managed by a board of directors composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of one A Director and one C Director or by the joint signature of one A Director, one B Director and one C Director of the board of directors.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FOSBEL GLOBAL SERVICES (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 109.718, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de différentes classes d'administrateurs divisés en administrateur(s) A, administrateur(s) B et administrateur(s) C;

2. Modification subséquente des articles 9 et 13 des statuts de la Société;

3. Acceptation de la démission de Robert E. Kircher III du conseil d'administration de la Société et décharge de son mandat;

4. Nomination des administrateurs A, B et C de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement

annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer différentes classes d'administrateurs qui seront divisés en administrateur(s) A, administrateur(s) B et administrateur(s) C, et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur C ou par la signature conjointe d'un administrateur A, d'un administrateur B et d'un administrateur C.

Deuxième résolution

A la suite des décisions susmentionnées, les articles 9 et 13 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'Administrateur(s) A, d'Administrateur(s) B et d'Administrateur(s) C, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur classe, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.»

«**Art. 13.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur C ou par la signature conjointe d'un administrateur A, d'un administrateur B et d'un administrateur C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Robert E. Kircher III, né à Albuquerque, Nouveau Mexique, USA, le 2 juillet 1971, avec adresse professionnelle au 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, USA en tant que membre du conseil d'administration de la Société et de lui donner décharge de son mandat de membre du conseil d'administration jusqu'aux présentes résolutions de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de désigner l'administrateur actuel suivant de la Société comme Administrateur A:

L. Thomas Gregory, né à Saint Louis, Missouri, USA, le 30 janvier 1960, avec adresse professionnelle au 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, USA;

L'assemblée décide de désigner l'administrateur actuel suivant de la Société comme Administrateur B:

Derek Scott, né à Chopwell, County Durham, Angleterre, le 29 mai 1946, avec adresse professionnelle au 20600 Sheldon Road, Brook Park, Ohio 44142, USA.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme Administrateur C de la Société:

Pascal Demange, responsable de groupe, né 28 août 1973, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2010. La Société est donc gérée par un conseil d'administration composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur C ou par la signature conjointe d'un administrateur A, d'un administrateur B et d'un administrateur C du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(016658/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**CMH VERTRIEBS SERVICE II, Société Anonyme,
(anc. SECURUM).**

Registered office: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 97.550.

In the year two thousand six, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SECURUM, a Luxembourg société anonyme with registered office at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a notarial deed enacted on 27 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of 13 January 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 97.550 and whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 24 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened at 7.30 p.m. and was presided by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Joëlle Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the Company's name into CMH VERTRIEBS SERVICE II.

2. To amend the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

II) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital are represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the Company's name into CMH VERTRIEBS SERVICE II.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

The Company will exist under the name of CMH VERTRIEBS SERVICE II.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SECURUM, une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 janvier 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 97.550 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 24 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 19.30 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigna comme secrétaire de l'assemblée Maître Joëlle Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomma comme scrutateur Maître Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président exposa et pria le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour

Ordre du Jour

1. Modification de la dénomination de la Société en CMH VERTRIEBS SERVICE II.

2. Modification des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point 1^{er} de l'ordre du jour.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination de la Société en CMH VERTRIEBS SERVICE II.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

La Société adopte la dénomination CMH VERTRIEBS SERVICE II.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J. Elvinger, A. Scarpa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006, vol. 901, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2006.

J.-J. Wagner.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2006.

J.-J. Wagner.

(020427/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**BMT GROUP, BlueMega TECHNOLOGY GROUP, Société Anonyme,
(anc. BlueMega TECHNOLOGY GROUP, Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.853.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

There appeared:

1) Mr Jan De Kesel, Manager, born in Sleidinge, Belgium, on 31 March 1953, residing in Jan Baptist Lombaertdreef 21, B-9031 Drongen;

2) PANEV S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.036,

here represented by Mr Peter Van Nugteren, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 23, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearers have requested the notary to state that:

- The appearers are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BlueMega TECHNOLOGY GROUP, R.C.S. Luxembourg B 112.853, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 16, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at six million two hundred thousand Euro (EUR 6,200,000.-), represented by four million nine hundred and sixty thousand (4,960,000) shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- Pursuant to a transfer of shares under private seal dated twenty third of February 2006, Mr Jan De Kesel, prenamed, has transferred one (1) share he owns in the Company to PANEV S.A., prenamed, at the price of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

A certified copy of such share transfer shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This share transfer has been effected with the approval of the Company and has been accepted as far as necessary by the managers of the Company.

- The agenda is worded as follows:

1. Resignation and discharge to the managers.
2. Change of the financial year's end from December, 31 to March, 31.
3. Acknowledgement of the report of the auditor VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l., dated Febraury 22, 2006 based on the balance sheet of the Company dated December 31, 2005.
4. Transformation of the Company into a société anonyme with immediat effect.
5. Restating of the Company's Articles of Incorporation.
6. Appointment of four Directors and of one Auditor.
7. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders accept the resignation of the four managers:

- Mr Johan Dejans and LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Class A Managers,

- Mr Gilles Jacquet and LUX KONZERN, S.à r.l., Class B Managers,

and by special vote, the shareholders give them discharge for the execution of their mandates until this date.

Second resolution

The financial year end is changed from thirty-first of December to thirty-first of March, so that the financial year begun on the December 16th, 2005 shall end on March 31, 2006 and that the following financial year shall begin on April 1st, 2006 and end on March 31, 2007.

Third resolution

The shareholders examine the report of the external auditor VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l., dated February 22, 2006 based on the balance sheet of the Company as of December 31, 2005, which will remain attached to the present deed which comes to the conclusion: «Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans la transformation en société anonyme de la S.à r.l., BLUEMEGA TECHNOLOGY GROUP, société de droit luxembourgeois pour une valeur d'actif net de 6.200,000.- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 4,960,000 actions à émettre en contrepartie.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to transform the Company BlueMega TECHNOLOGY GROUP, Société à responsabilité limitée, into a société anonyme with immediate effect.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions the Articles of Incorporation of the Company are restated and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a limited liability company (Société anonyme) under the name of BlueMega TECHNOLOGY GROUP Société anonyme, abreviated BMT GROUP.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company's capital is set at six million two hundred thousand Euro (EUR 6,200,000.-), represented by four million nine hundred and sixty thousand (4,960,000) shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The authorized capital is fixed at sixty-two million euros (EUR 62,000,000.-), divided into forty-nine million six hundred thousand (49,600,000) shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of 24 February 2006 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed confirmed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. A shareholder who wishes to alienate his shares in the Company shall notify his intent to the Company together with a bona fide third party transfer proposal, containing all the conditions of the transfer, including the proposed alienation price and transferee, through the intermediary of its Board of Directors, and to all other shareholders.

The contemplated transfer has to be approved by a resolution of the Shareholders Meeting of the Company adopted by the majority of the shareholders of the Company owning three-quarters of the share capital of the Company. This shareholder meeting has to be called by the Board of Directors, within twenty (20) days after the receipt by the Company of the above notification.

In the case this transfer proposal is refused, the shareholder who wishes to alienate his shares may notify to the Company and to all other shareholders a request for preemption. The conditions for such preemption are identical to those of the bona fide third party transfer proposal submitted by the shareholder who wishes to alienate his shares, as they have been revised, if applicable, as indicated below by a chartered accountant. All other shareholders shall indicate their interest to preempt the shares to all shareholders and to the Company within twenty (20) days after the receipt of the above notification and the number of shares, whether defined or unlimited, they wish to acquire. Failing a response, a shareholder is deemed not wishing to preempt shares. If several shareholders want to preempt, each of such shareholders will have a preemption right calculated on the prorata of his participation in the Company compared to the participation of all shareholders who desire to acquire the shares of the shareholder wishing to alienate his shares. Subject to the legal provisions governing the acquisition of own shares, the Company may within forty (40) days of the receipt of the notification of a request for preemption by the shareholder who wishes to alienate his shares, indicate its intent to preempt or to refuse to preempt all the shares proposed for sale not acquired by other shareholders, by notifying its decision to all the shareholders. In the case not all the shares are preempted, as indicated in the present paragraph, the shareholder who wishes to alienate his shares is free to alienate his shares which have not been preempted to the original transferee, at the conditions provided for in the bona fide transfer proposal, revised, if applicable, as indicated in the next paragraph.

In the case the Board of Directors of the Company disagrees with the terms and conditions of the above bona fide third party transfer proposal, the terms and conditions for the above request of preemption may be determined by an expert, admitted as a chartered accountant in Luxembourg, acceptable to Board of Directors of the Company and to the shareholder who wishes to alienate his shares, and by application of the valuation guidelines contained in article 189 paragraph 6 of the law of 10th August 1915 on commercial companies. If no agreement on an expert can be reached, this expert shall be designated by the President of the District Court of Luxembourg, at the request of the most diligent party. The opinion of the expert will be binding for the exercise of the request for preemption on all the parties. In the case the opinion of an expert is sought, the delays outlined in the present article will be interrupted during the time required by the expert for the performing of his mission.

The present article 5 concerns all transfers of shares in any form whatsoever inter vivos or to heirs of the shareholder.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class «A» and/or «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» Director.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

Art. 10. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2nd Tuesday in the month of August at 2.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Art. 15. The General Meeting of shareholders has the power to fix in a shareholder's agreement the relations between shareholders not specified in the Articles of Incorporation.»

Sixth resolution

The shareholders resolve to set the number of Directors at four and that of the Auditors at one.

1) The following are appointed Directors:

a) Mr Johan Dejans, private employee, born in Aarschot, Belgium, on 17 November 1966, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Director Class «A»;

b) Mr Gilles Jacquet, private employee, born in St. Mard, Belgium, on 7 February 1964, with professional address at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Director Class «B»;

c) LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company organized under Luxembourg Law, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg «Registre de Commerce et des Sociétés», under number B 79.709, Director Class «A»;

d) LUX KONZERN, S.à r.l., a private limited liability company organized under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg «Registre de Commerce et des Sociétés», under number B 80.993, Director Class «B».

2) The following is appointed Auditor:

CO-VENTURES S.A., R.C.S. Luxembourg B 48.838, a company with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

3) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the appearing person, said appearer signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1) Monsieur Jan De Kesel, Directeur, né à Sleidinge, Belgique, le 31 mars 1953, demeurant à Jan Baptist Lombaertdreef 21, B-9031 Drongen;

2) PANEV S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.036,

ici représentée par Monsieur Peter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 février 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BlueMega TECHNOLOGY GROUP, R.C.S. Luxembourg B 112.853, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social est fixé à six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000,-), représenté par quatre millions neuf cent soixante mille (4.960.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Suivant une cession de parts sous seing privé en date du vingt-trois février 2006, Monsieur De Kesel, préqualifié, a cédé une (1) part qu'il détenait dans la société à PANEV S.A., préqualifiée, au prix d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Une copie certifiée conforme de cette cession de parts demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette cession de parts a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, été acceptée par les gérants de la Société.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Démission des gérants et décharge à leur donner.
2. Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars.
3. Examen du rapport du réviseur d'entreprises VAN CAUTER - SNAUWAERT & Co, S.à r.l., daté du 22 février 2006 fait sur base du bilan de la Société au 31 décembre 2005.
4. Transformation de la Société en une société anonyme avec effet immédiat.
5. Refonte complète des statuts de la Société.
6. Nomination de quatre administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
7. Divers.

Les associés prennent ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission des quatre gérants:

- Monsieur Johan Dejans et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., gérants de classe A,

- Monsieur Gilles Jacquet et LUX KONZERN, S.à r.l., gérants de classe B,

et, par vote spécial, les associés leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

La fin de l'année sociale de la Société est déplacée du 31 décembre au 31 mars, de sorte que l'année sociale ayant commencé le 16 décembre 2005 se terminera le 31 mars 2006, et que la nouvelle année sociale commencera le 1^{er} avril 2006 et se terminera le 31 mars 2007.

Troisième résolution

Les associés examinent le rapport du réviseur d'entreprises VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l., daté du 22 février 2006 basé sur les comptes de la société au 31 décembre 2005, qui restera attaché au présent acte et qui arrive à la conclusion suivante: «Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans la transformation en société anonyme de la S.à r.l., BlueMega TECHNOLOGY GROUP, société de droit luxembourgeois pour une valeur d'actif net de 6.200.000,- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 4.960.000 actions à émettre en contrepartie.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée BlueMega TECHNOLOGY GROUP en une société anonyme avec effet immédiat.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BlueMega TECHNOLOGY GROUP Société anonyme, en abrégé BMT GROUP.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des immeubles ou biens meubles, que la Société estimera utiles pour le développement de son entreprise.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000,-), représenté par quatre millions neuf cent soixante mille (4.960.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à soixante-deux millions d'euros (EUR 62.000.000,-), divisé en quarante-neuf millions six cent mille (49.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication d'acte du 24 février 2006 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. Un actionnaire qui désire céder ses actions de la Société doit en informer la Société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration et tous les autres actionnaires, en présentant une proposition de transfert de bonne foi établie par un tiers, contenant les conditions générales de transfert, le prix de cession proposé et le cessionnaire.

Le transfert proposé doit être approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires, approuvée par la majorité des actionnaires représentant au moins trois quart du capital social de la Société. Cette Assemblée Générale des actionnaires devra être convoquée par le Conseil d'Administration, dans les vingt (20) jours à compter de la réception de cette notification mentionnée ci-dessus par la Société.

Dans le cas du refus de la proposition de transfert, l'actionnaire qui désire céder ses actions peut notifier à la Société et à tous les autres actionnaires une demande de préemption. Les conditions générales de cette demande de préemption sont identiques à celles de la proposition de transfert de bonne foi établie par un tiers soumise par l'actionnaire qui désire céder ses actions, telles que revues, le cas échéant, par un réviseur d'entreprises tel que indiqué ci-après. Tous

les autres actionnaires peuvent indiquer leur intention de préempter endéans les vingt (20) jours à compter de la réception de la notification précédente et le nombre, limité ou illimité d'actions qu'ils souhaitent acquérir. En l'absence de réponse, un actionnaire est réputé ne pas souhaiter acheter des actions, Si plusieurs actionnaires souhaitent préempter, le droit de préemption de chaque actionnaire s'exercera au prorata de sa participation dans la Société par rapport à la participation détenue par l'ensemble des actionnaires souhaitant préempter les actions de l'actionnaire désireux de céder ses actions. Sous réserve des dispositions légales régissant le rachat d'actions propres, la Société peut endéans les quarante (40) jours à compter de la réception de la notification de demande de préemption, indiquer son intention de préempter ou de refuser de préempter toutes les actions proposées à la cession aux actionnaires, mais non acquis par ces derniers, en notifiant sa décision à tous les actionnaires. Si toutes les actions ne sont pas préemptées, tel qu'indiqué dans le présent paragraphe, l'actionnaire qui désire céder ses actions retrouve sa liberté pour céder les actions non préemptées au candidat cessionnaire d'origine, aux conditions prévues dans la proposition de transfert de bonne foi, telles que revues, le cas échéant, comme prévu au paragraphe suivant.

Pour le cas où le Conseil d'Administration de la Société désapprouve les conditions de la proposition de transfert de bonne foi établie par un tiers, les conditions générales pour l'exercice du droit de préemption ci-dessus mentionné pourront être déterminées par un expert, admis comme réviseur d'entreprises au Luxembourg, acceptable pour le Conseil d'Administration et pour l'actionnaire qui désire céder ses actions et en accord avec les règles d'évaluation de l'article 189 alinéa 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur la désignation d'un expert, l'expert sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente. L'opinion de l'expert liera les parties en ce qui concerne l'exercice du droit de préemption. Pour le cas où l'opinion d'un expert est requise, les délais indiqués dans le présent article seront interrompus pendant la période nécessaire à l'expert pour accomplir sa mission.

Le présent article 5 concerne tout transfert d'actions sous n'importe quelle forme que ce soit entre vifs ou envers les héritiers d'actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de classe «A» et/ou de classe «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de classe «A» et d'un administrateur de classe «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 10. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'août à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 15. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs de fixer dans un pacte d'actionnaire les relations entre actionnaires non spécialement réglés dans les statuts.»

Sixième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des administrateurs à quatre et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, administrateur de classe «A»;

b) Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à St. Mard, Belgique, le 7 février 1964, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, administrateur de classe «B»;

c) LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709, administrateur de classe «A»;

d) LUX KONZERN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 80.993, administrateur de classe «B».

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

CO-VENTURES S.A., R.C.S. Luxembourg B 48.838, une société avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. De Kesel, P. Van Nugteren, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, vol. 27CS, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(026169/230/440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 114.175.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP N° 1, with business address at 39, St James's Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom (registered No. LP007295),

2.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP N° 2, with business address at 39, St James's Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom (registered No. LP007296), and

3.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP N° 3, with business address at 39, St James's Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom (registered No. LP008067).

The appearers for the above is here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal dated 15 December 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

1.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

1.3 However, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the registered office of the Company.

1.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

1.5 The Company may establish branches and additional offices and places of business at such locations, within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, as the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, may from time to time determine or the business of the Company may require.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by 500 shares of (the «Shares») of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a distributable premium account, into which any premium paid on any share be transferred.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the applicable legal provisions.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as then-representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of single manager, it shall be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (the «Board of Managers») and each member thereof a «Manager».

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the members of the Board of Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter, or any similar means, another Manager as his proxy, it being understood that a Manager cannot represent more than one Manager.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.6 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 From the net profits determined each financial year in accordance with the applicable legal provisions and accounting standards, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's share capital.

15.2 To the extent that there are profits available the decision to proceed to distribution of profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders upon proposal by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers. Distributions will be made to the Shareholders proportionally to their shareholding in the Company.

15.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Net liquidation proceeds determined in accordance with the applicable legal provisions, and shall be distributed to the Shareholders proportionally to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	386
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2	71
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3	43
Total	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Graham Lee, with professional address at 39 St James's Street, London SW1A 1JD, United Kingdom, born on the 8th August 1953 in Nottingham, United Kingdom;

- Mr Alexis Kamarowsky, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 10 April 1947 in Strang Now Bad Rothenfelde, Germany, and

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui suit:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, domicilié au 39, St James's Street., Londres, SW1A 1JD, Royaume-Uni, (inscrit sous le numéro LP007295),

2.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2, domicilié au 39, St James's Street, Londres, SW1A 1JD, Royaume-Uni (inscrit sous le numéro LP007296), et

3.- STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3, domicilié au 39, St James's Street, Londres, SW1A 1JD, Royaume-Uni (inscrit sous le numéro LP008067).

Les comparants ci-dessus sont représentés par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de trois procurations données sous seing privé en date du 15 décembre 2005.

Lesquels procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant unique ou en cas de pluralités de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la municipalité du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut établir des bureaux et des succursales dans des locations déterminées par le Gérant unique ou en cas de pluralités de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer de tous intérêts et participations dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivé ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour au durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission distribuable sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par les dispositions légales applicables.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés(s). En cas de gérant unique, celui-ci sera désigné comme le Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» et chaque membre un «Gérant»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant unique, par son Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou de toute autre manière similaire, étant entendu qu'un Gérant ne pourra représenter plus d'un Gérant.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée; et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend ses décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des Associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

13.4 Si la Société compte moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimer son vote par écrit.

13.5 Les Associés peuvent être représentés aux assemblées générales en nommant par écrit (ou fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Associés.

13.6 Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Du bénéfice net déterminé chaque année sociale en accord avec les dispositions légales et comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de, la réserve légale. Ce prélevement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où il y a des profits distribuables, la décision de distribuer et la détermination des montants à distribuer sera prise à la majorité des Associés sur proposition du Géant unique ou en cas de pluralité de géants, par le Conseil de Gérance. Les distributions seront faites aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

15.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par les Associés selon les dispositions légales applicables.

16.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.3 Le boni de liquidation net, déterminé en accord avec les dispositions légales et comptables applicables seront distribués aux Associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	386
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2	71
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3	43
Total	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérant pour une période indéterminée:

- M. Graham Lee, avec adresse professionnelle au 39 St James's Street, London SW1A 1JD, Royaume-Uni, né le 8 août 1953 à Nottingham, Royaume-Uni;

- M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang Now Bad Rothenfelde, Allemagne, et

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

2- Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol.151S, fol. 42, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Elvinger.

(017354/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

QUIKSILVER DELUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 108.360.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of QUIKSILVER DELUXE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.360, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 13, 2005, number 1032, page 49509.

There appeared:

QS HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, with a share capital amounting to EUR 3,217,122, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.193, represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, on October 28, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Acting as sole shareholder owning the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, which are thus represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,164,150.- (one million one hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro) so as to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,176,650.- (one million one hundred seventy-six thousand six hundred fifty Euro) by the issuance of 46,566 (forty-six thousand five hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and subject to

the payment of a global share premium amounting to EUR 4,656,543.- (four million six hundred fifty-six thousand five hundred forty-three Euro);

4. Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 46,566 (forty-six thousand five hundred sixty-six) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and a global share premium amounting to EUR 4,656,543.- (four million six hundred fifty-six thousand five hundred forty-three Euro), by conversion of a convertible promissory note issued by the Company on August 3, 2005;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital;

6. Miscellaneous.

All the following resolutions have been taken on the 28th day of October 2005 but enacted today, and the sole shareholder expressly resolved that they have to be effective on October 28th, 2005.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to amend the financial year of the Company, in order that it starts each year on the first day of November and ends on the thirty-first day of October of the following year. Therefore, the current financial year ends on October 31, 2005.

Consequently, it is resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to change the date of the annual general meeting of the shareholders that shall be held at the registered office of the Company when the holding of a shareholders meeting is compulsory from the third Friday of June to the third Friday of April or the following day if such day is a public holiday.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to amend articles 17 and 18 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 17. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of April or on the following day if such day is a public holiday.»

«**Art. 18. Financial year.** The financial year of the Company starts on November 1st and ends on October 31st.»

Third resolution

It is resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,164,150.- (one million one hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,176,650.- (one million one hundred seventy-six thousand six hundred fifty Euro) by the issuance of 46,566 (forty-six thousand five hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 4,656,543.- (four million six hundred fifty-six thousand five hundred forty-three Euro), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in the conversion of a convertible promissory note issued by the Company to the benefit of QS HOLDINGS, S.à r.l. on August 3, 2005.

Fourth resolution

It is resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to accept the subscription of the increase of capital of EUR 1,164,150.- (one million one hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro) by a contribution in kind by QS HOLDINGS, S.à r.l. consisting in the conversion of a convertible promissory note issued by the Company on August 3, 2005.

Intervention - Subscription - Payment

QS HOLDINGS, S.à r.l., in its capacity of sole shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 1,164,150.- (one million one hundred sixty-four thousand one hundred fifty

Euro) subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 4,656,543.- (four million six hundred fifty-six thousand five hundred forty-three Euro) to be allocated as follows:

- EUR 4,538,878.- (four million five hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-eight Euro) to a distributable item of the balance sheet, and
- EUR 117,665.- (one hundred seventeen thousand six hundred sixty-five Euro) to an undistributable item of the balance sheet as legal reserve.

by subscribing to 46,566 (forty-six thousand five hundred sixty-six) new shares of the Company each of them being fully paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of a convertible promissory note issued by the Company on August 3, 2005.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 5,820,693.- (five million eight hundred twenty thousand six hundred ninety-three Euro).

Such contribution has been valued by the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing the convertible promissory note dated August 3, 2005 issued by the Company and held by QS HOLDINGS, S.à r.l.

Effective implementation of the contribution

QS HOLDINGS, S.à r.l. in its capacity of sole shareholder and contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole owner of the promissory note;
- the promissory note is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the promissory note is not the object of a dispute or claim;
- the promissory note is freely convertible, with all the rights attached thereto.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Charles Stuart Exon acting as type A manager,
- b) Steven Leroy Brink acting as type A manager,
- c) Sébastien Loux acting as type A manager,
- d) Olivier Dorier, acting as type B manager, and
- e) Stewart Kam-Cheong, acting as type B manager,

acting in their respective capacity of type A and type B managers of the Company, represented here by M. Patrick van Hees, prenamed, by virtue of a proxy which will remain annexed hereafter.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liability, each of them, personally jointly and severally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective conversion of the promissory note, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The documentation related to the true and unconditional conversion of the promissory note constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution and the contribution having been fully carried out, the sole shareholder resolved with retroactive effect at October 28, 2005, to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 1,176,650.- (one million one hundred seventy-six thousand six hundred fifty Euro) divided into 47,066 (forty-seven thousand sixty-six) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about sixty-two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée QUIKSILVER DELUXE, S.à r.l., ayant son siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.360, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 octobre 2005, sous le numéro 1032, page 49.509.

A comparu:

QS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, avec un capital social de EUR 3.217.122,-, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.193, représentée par M. Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 28 octobre 2005,

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Agissant en qualité d'associé unique détenant les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, qui sont donc représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
 2. Modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social de la Société;
 3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.164.150,- (un million cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.176.650,- (un million cent soixante-seize mille six cent cinquante euros) par l'émission de 46.566 (quarante-six mille cinq cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25, (vingt-cinq euros) chacune et moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 4.656.543,- (quatre millions six cent cinquante-six mille cinq cent quarante-trois euros);
 4. Souscription, intervention du souscripteur et émission de toutes les 46.566 (quarante-six mille cinq cent soixante-six) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 4.656.543,- (quatre millions six cent cinquante-six mille cinq cent quarante-trois euros), par conversion d'un billet à ordre convertible émis par la Société le 3 août 2005;
 5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital;
 6. Divers.
- Toutes les résolutions qui suivent ont été prises le 28 octobre 2005 mais actées seulement ce jour, et l'associé unique a décidé qu'elle devaient prendre effet à la date du 28 octobre 2005.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le premier novembre et se termine le trente et un octobre de l'année suivante. Par conséquent, l'exercice social en cours se terminera le 31 octobre 2005.

Par conséquent il est décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des associés, qui doit être sera tenue au siège social de la Société lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire, du troisième vendredi du mois de juin au troisième vendredi du mois d'avril, ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 17. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant par écrit un tiers comme mandataire qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront seulement adoptées par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu préalablement à son vote, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois d'avril ou le lendemain si ce jour est férié.»

«**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Troisième résolution

Il est décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.164.150,- (un million cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) à EUR 1.176.650,- (un million cent soixante-seize six cent cinquante euros) par l'émission de 46.566 (quarante-six mille cinq cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 4.656.543,- (quatre millions six cent cinquante-six mille cinq cent quarante-trois euros), l'ensemble devant être libéré par apport en nature par conversion d'un billet à ordre convertible émis par la Société en faveur de QS HOLDINGS, S.à r.l. le 3 août 2005.

Quatrième résolution

Il est décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 1.164.150,- (un million cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) par un apport en nature par QS HOLDINGS, S.à r.l. consistant en la conversion d'un billet à ordre convertible émis par la Société le 3 août 2005.

Intervention - Souscription - Paiement

QS HOLDINGS, S.à r.l., en sa qualité d'associée unique, représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 1.164.150,- (un million cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 4.656.543,- (quatre millions six cent cinquante-six mille cinq cent quarante-trois euros) à allouer comme suit:

- EUR 4.538.878,- (quatre millions cinq cent trente-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) à une réserve distribuable du bilan, et

- EUR 117.665,- (cent dix-sept mille six cent soixante-cinq euros) à une réserve indisponible à titre de réserve légale, en souscrivant au 46.566 (quarante-six mille cinq cent soixante-six) nouvelles parts sociales de la Société chacune d'elles étant entièrement libérée par apport en nature par conversion d'un billet à ordre convertible émis par la Société le 3 août 2005.

Evaluation

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 5.820.693,- (cinq millions huit cent vingt mille six cent quatre-vingt-treize euros).

Cet apport a été évalué par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production de du billet à ordre convertible daté du 3 août 2005 émis par la Société et détenu par QS HOLDINGS, S.à r.l.

Mise en oeuvre effective de l'apport

QS HOLDINGS, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique et apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) Il est le seul propriétaire du billet à ordre;
- (ii) le billet à ordre est libre de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) le billet à ordre ne fait pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- (iv) le billet à ordre est librement convertible, avec tous les droits y attachés.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- a) Charles Stuart Exon agissant en tant que gérant de type A,
- b) Steven Leroy Brink agissant en tant que gérant de type A,
- c) Sébastien Loux agissant en tant que gérant de type A,
- d) Olivier Dorier, agissant en tant que gérant de type B, et

e) Stewart Kam-Cheong, agissant en tant que gérant de type B, agissant en leur qualité respective de gérants de type A et de type B de la Société, représentés par M. Patrick van Hees prénommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée ci-après.

Reconnaissants avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, chacun d'eux étant solidairement et indéfiniment engagé en leur qualité de gérant de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils ont accepté expressément la description de l'apport en nature, son évaluation et la conversion effective du billet à ordre et ont confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Les documents relatifs à la conversion réelle et inconditionnelle du billet à ordre constituant l'apport ont été considérés convaincants et suffisants et l'apport est en conséquent effectivement réalisé.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, l'apport ayant été pleinement réalisé, l'associé unique a décidé, avec effet rétroactif au 28 octobre 2005, de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.176.650,- (un million cent soixante-seize six cent cinquante euros) divisé en 47.066 (quarante-sept mille soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, ont été évalués à environ soixante-deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 27, case 12. – Reçu 58.206,93 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

J. Elvinger.

(025610/211/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

QUIKSILVER DELUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 108.360.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 40199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(025611/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NETWORKS LUXEMBOURG 2 (E), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.867.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04770, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETWORKS LUXEMBOURG 2 (E), S.à r.l.

Signature

(025122//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

GOTTWALD LUXEMBOURG 2 (B), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.869.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04822, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOTTWALD LUXEMBOURG 2 (B), S.à r.l.

Signature

(025123//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DEMAG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 99.219.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04852, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG FINANCE, S.à r.l.

Signature

(025124//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

CERAMICS LUXEMBOURG 2 (F), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.832.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04760, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERAMIC LUXEMBOURG 2 (F), S.à r.l.

Signature

(025126//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.829.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04841, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DDC LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Signature

(025132//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.
